

## Charlatans capillaires : La Justice au service de la vérité

Avant l'avènement d'Internet, et les forums de discussions, les charlatans de tout poil s'en donnaient à cœur joie pour abuser de la crédulité des personnes souffrant de problèmes capillaires, en leur vendant, très cher, des remèdes « révolutionnaires » à base de toutes sortes d'ingrédients : végétaux, minéraux ou animaux, censés stopper la chute des cheveux, favoriser, voire garantir la repousse suivant des statistiques aussi fantaisistes que mensongères. (Voir la rubrique : **Compléments alimentaires antichutes : Le grand bluff**).

Il est utile de préciser que les charlatans capillaires utilisent, en règle générale, le conditionnel et la métaphore automobilistique. Conditionnel : « Les utilisateurs de notre antichute *sembleraient* constater un arrêt de la chute, et *observeraient* une repousse de cheveux. » Métaphore automobilistique : « Notre antichute *ralentit, freine, stoppe* la chute intempestive des cheveux, et *accélère* la repousse. » (sur quelle distance ?), « Les principes actifs de notre antichute agissent dès le *démarrage* de la cure de trois mois, renouvelable tous les trimestres pour une action optimum. » Bien entendu, un lecteur moyennement attentif, et tellement obnubilé par sa détresse capillaire, se laissera prendre au piège de la sémantique charlatanesque. Et achètera, les yeux fermés, l'antichute bidon.

Leurs remèdes « miracles », et pour cause, n'ont jamais prouvé une quelconque efficacité – scientifique et clinique – dans le traitement des chutes de cheveux anormales, androgénétiques ou héréditaires. Lesdits antichutes véhiculeraient-ils plutôt de l'imaginaire, vendu au prix fort, l'illusion n'ayant pas de prix ?

Les choses, heureusement, ont bien changé, mais les charlatans n'aiment pas, ne supportent pas du tout, que l'on dénonce sur **Internet**, l'inefficacité de leurs gélules, capsules, granules et autres pilules antichutes (sic).

Ces charlatans en nous assignant en justice pensent nous faire taire !  
Que croyez-vous qu'il leur arrive ? ils sont régulièrement déboutés et condamnés.

Ces charlatans capillaires apprennent ainsi à leurs dépens que la vérité est têtue face à leurs publicités mensongères et leur marketing racoleur.

Spéculer sur la détresse et la crédulité d'autrui pour s'enrichir en vendant, très cher, des produits aux effets illusoires, cela s'appelle tout simplement de l'ABUS DE CONFIANCE !

Pour en savoir plus sur les charlatans du cheveu :

<http://www.antichute.fr.st>